

## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 156-17-2014

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 156-17-2014 AMENDANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) DE CERTAINS SECTEURS DE LA VILLE DE L'ASSOMPTION NUMÉRO 156-2008

#### PRENEZ AVIS :

1. Que le conseil municipal de la Ville de L'Assomption a adopté le 2 décembre 2014, le projet de règlement suivant et intitulé :
  - ▶ **PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 156-17-2014** – amendant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de certains secteurs de la Ville de L'Assomption numéro 156-2008, afin d'ajouter le secteur de PIIA n° 37.
2. Qu'en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c.A-19.1), une assemblée publique de consultation touchant ce projet de règlement sera tenue le **mardi 13 janvier 2014 à 18 h 35**, à la salle du conseil municipal située au 379, rue Dorval, à L'Assomption.
3. L'objectif de ce projet de règlement est :
  - ▶ d'ajouter le secteur de PIIA n° 37 – Secteur résidentiel du boulevard de l'Ange-Gardien Nord (entre les rues Pierrot Est et Saint-Jean Est).



4. Qu'au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire ou tout autre membre du conseil désigné, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer sur le sujet.
5. Que le projet de règlement numéro 156-17-2014 ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
6. Que le projet de règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville situé au 399, rue Dorval et au bureau du Service de l'urbanisme situé au 375, rue Saint-Pierre, à L'Assomption, et ce, aux heures habituelles d'ouverture.

Donné à L'Assomption, le 11 décembre 2014 et publié le 18 décembre 2014.

Jean Lacroix, LL.B  
Avocat, directeur général et greffier par intérim